



POUR DISCUSSION ET ORIENTATION

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies

Rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement: «Unis dans l'action»: Implications pour l'OIT

Introduction

1. Le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies a été créé par le Secrétaire général Kofi Annan pour donner suite à une recommandation du Document final du Sommet mondial de 2005. Il a été chargé d'examiner les travaux menés par les Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement en prenant en considération les questions intersectorielles de l'égalité des sexes, du développement durable et des droits de l'homme ¹.
2. Le groupe de haut niveau a remis son rapport ² au Secrétaire général le 9 novembre et ce rapport a été transmis à l'Assemblée générale en décembre 2006 (A/61/583). Après l'avoir examiné, le Secrétaire général Kofi Annan a déclaré que le rapport du groupe de haut niveau présentait «une analyse claire et objective de la situation, assortie d'une série de recommandations tout à la fois ambitieuses et réalistes dont la mise en œuvre peut améliorer sensiblement et durablement l'efficacité et l'utilité du système des Nations Unies». Etant donné qu'un certain nombre de recommandations entendent prolonger les réformes en cours, l'ancien Secrétaire général Kofi Annan a décidé de mettre en œuvre certaines d'entre elles:

¹ Le mandat et la composition du groupe de haut niveau ont été communiqués au Conseil d'administration à sa 297^e session (GB.297/WP/SDG/2). Le rapport du groupe de haut niveau «Unis dans l'action» a été également distribué à cette occasion.

² Le rapport du groupe de haut niveau «Unis dans l'action» et les documents qui s'y rapportent sont consultables à l'adresse: <http://www.un.org/events/panel/>

- en demandant au président du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et à l'Administrateur du PNUD de procéder à la mise en place, à titre expérimental, des programmes uniques de pays, d'ici à 2007³. Après avoir pris ses fonctions, le Secrétaire général Ban Ki-moon a encouragé le président du GNUD à mettre en œuvre le programme pilote qui a, jusqu'à présent, été lancé dans huit pays⁴;
 - en demandant à ce que l'on progresse, par le biais du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat (CCS), vers l'harmonisation des modes de fonctionnement tels que les politiques des ressources humaines, la budgétisation axée sur les résultats, les systèmes de planification des ressources, la méthode commune d'évaluation et la sécurité commune;
 - en invitant, à sa session d'automne de 2006, le CCS à revoir son mode de fonctionnement et en demandant aux Directeurs généraux du BIT et de l'OMC de diriger cet examen et d'en présenter les premiers résultats au CCS lors de sa session de printemps en 2007;
 - en donnant effet à la recommandation préconisant de renforcer la structure des Nations Unies chargée de promouvoir l'égalité des sexes en demandant la création d'un poste de secrétaire général adjoint à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans les commissions pertinentes de l'Assemblée générale.
3. Bien que l'Assemblée générale des Nations Unies joue un rôle prépondérant dans le processus de consultation et de prise de décisions relatif aux propositions clés du rapport, il apparaît clairement qu'un grand nombre de recommandations ont des implications pour d'autres instances et organismes intergouvernementaux tels que l'ECOSOC et les organes directeurs des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. Plusieurs propositions ont également une incidence sur les travaux et le fonctionnement des mécanismes interinstitutions comme le GNUD et le CCS. Le Secrétaire général a donc écrit à tous les chefs de secrétariat des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies pour leur demander de transmettre le rapport du groupe de haut niveau à leurs organes directeurs pour examen.
4. En outre, le Secrétaire général Kofi Annan et le Secrétaire général adjoint Malloch Brown ont écrit au chef du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et au directeur exécutif du PNUD afin de leur demander de réfléchir aux mesures à prendre pour mettre en œuvre les recommandations dans le cadre de leurs mandats et de leurs domaines de compétence respectifs. Une deuxième lettre a également été écrite au président du GNUD pour l'inviter à poursuivre les efforts en cours visant à renforcer le système des coordinateurs résidents, conformément aux indications fournies par le rapport du groupe de haut niveau et dans le cadre des suites à donner à l'examen d'ensemble triennal des orientations des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies. Dans cette lettre, il a également été demandé au président du GNUD d'entamer avec ses collègues une réflexion sur les recommandations portant sur les questions de «gouvernance», notamment celles ayant trait au Conseil du développement durable et au Groupe des politiques et des activités de développement.

³ Ces programmes pilotes formeront un sous-ensemble constitué d'environ 20 «bureaux conjoints» qui a été chargé par le système des Nations Unies de lancer un plan de mise en œuvre approuvé par l'ECOSOC, dans le cadre de l'examen d'ensemble triennal des orientations des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies.

⁴ Ces huit pays sont l'Albanie, le Cap-Vert, le Mozambique, le Pakistan, le Rwanda, la République-Unie de Tanzanie, l'Uruguay et le Viet Nam.

5. Il a également été indiqué que le nouveau Secrétaire général Ban Ki-moon devait donner son avis sur la question et décider des modalités de mise en œuvre des recommandations du rapport. Au moment où ce document a été rédigé, le rapport et ses recommandations étaient étudiés par les gouvernements et les organisations du système des Nations Unies. Le point de vue du Secrétaire général Ban Ki-moon sur la teneur du rapport, ainsi que l'approche à adopter concernant son suivi devraient être soumis à l'Assemblée générale en mars 2007. Le Président de l'Assemblée générale étudie actuellement la possibilité de procéder à l'examen formel du rapport lors d'une manifestation de premier plan qui aurait lieu à la fin mars ou au début du mois d'avril 2007.
6. Tout en reconnaissant qu'il y aura différents types de suivi et divers calendriers d'application, le groupe de haut niveau a insisté sur le fait que ses propositions doivent être mises en œuvre de façon cohérente et intégrée. D'après lui, les réformes apportées au fonctionnement du système des Nations Unies au niveau des pays ne pourraient produire pleinement leurs effets si elles ne s'accompagnaient pas de profonds changements au niveau de la gouvernance, de la gestion et du financement du système à l'échelle régionale et mondiale.
7. Le présent document répond à une demande du Conseil d'administration invitant, lors de sa 297^e session, le Bureau à élaborer un document supplémentaire sur le rapport du groupe de haut niveau. Le document débute par un aperçu de la situation et une présentation des arguments en faveur de la réforme. Il contient également un tableau où figurent un certain nombre de recommandations du rapport ayant une relation directe avec les travaux du BIT et sa participation aux efforts de réforme des Nations Unies, notamment dans le cadre des essais pilotes de programmes uniques de pays. Le document se conclut par la présentation d'un certain nombre d'enjeux majeurs et de considérations clés qui devraient être pris en considération lors de la participation future du BIT au processus de réforme du système dans son ensemble.

Cohérence de l'action du système des Nations Unies: contexte et arguments en faveur de la réforme

8. Pour développer son argumentation en faveur de la réforme, le rapport part du constat que les changements rapides à l'échelle mondiale, la pauvreté, la dégradation de l'environnement et les retards pris en matière de développement exigent la mise en place d'un cadre multilatéral solide et cohérent capable de relever efficacement les défis planétaires et de répondre aux besoins des pays et des communautés. Il reconnaît que le système des Nations Unies possède une autorité et une légitimité politiques sans équivalent et qu'il est à la croisée des actions concertées à l'échelle internationale, régionale, nationale et locale. Cependant, malgré des réalisations impressionnantes telles que les normes et les objectifs de développement internationalement convenus qui encadrent les efforts de la plupart des pays et institutions, le système des Nations Unies dans son ensemble s'est progressivement fragmenté⁵ et affaibli, devenant incapable d'atteindre les buts et objectifs qu'il s'est fixés.

⁵ Le système des Nations Unies compte actuellement 17 institutions spécialisées et organisations apparentées, 14 fonds et programmes, 17 départements et bureaux du secrétariat, cinq commissions régionales, cinq instituts de recherche et de formation et une pléthore de structures nationales et régionales. Dans une de ses études, le groupe de haut niveau a constaté que plus d'un tiers des équipes de pays des Nations Unies relèvent d'au moins 10 organismes des Nations Unies et certaines équipes de plus de 20 organismes.

9. Dans son analyse, le groupe de haut niveau fait le point sur les forces et les faiblesses du système des Nations Unies. Il met en avant plusieurs facteurs qui font obstacle à une coopération plus efficace entre les organisations des Nations Unies et à la cohérence de leur action: politiques et décisions incohérentes des Etats membres et de leurs représentants dans divers organes des Nations Unies; volonté politique insuffisante ayant pour effet d'affaiblir les institutions; prolifération d'intérêts divergents; missions outrepassant le mandat qui leur a été assigné; financements inadéquats et imprévisibles; dilution de l'autorité et confusion des rôles conduisant à l'impossibilité de définir nettement les responsabilités en cas de résultats insatisfaisants; modes de fonctionnement obsolètes.
10. Selon les coprésidents du groupe de haut niveau, «le système des Nations Unies doit être intégralement réformé s'il veut être à la hauteur des défis qu'il est appelé à affronter. Si rien n'est entrepris, le système sera de plus en plus marginalisé. Des changements drastiques au niveau de son fonctionnement et de son organisation sont nécessaires pour qu'il puisse assumer son rôle légitime de leader au sein du système multilatéral ⁶.»
11. Les recommandations du groupe de haut niveau visant à améliorer la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement se fondent sur la notion d'unité. Le rapport propose un cadre permettant d'aboutir à une structure cohérente et unifiée du système des Nations Unies au niveau des pays. Il part du principe que le système des Nations Unies doit surmonter les effets de sa fragmentation par l'unité d'action dans le cadre d'un partenariat authentique avec les pays qui permette de répondre aux demandes et aux besoins de ces derniers. Le système doit être plus puissant, plus prompt à réagir et à s'adapter; il doit être également réorganisé pour mieux tirer parti de ses atouts et de son savoir-faire et mettre ainsi davantage de ressources à la disposition des pays en développement.
12. Le rapport vise généralement à ce que l'ensemble des organismes des Nations Unies puissent développer leur action dans la cohérence et l'unité. Cependant, beaucoup de ses recommandations visent plus spécifiquement le fonctionnement et les activités des fonds, programmes, départements et bureaux du secrétariat des Nations Unies, leurs relations avec les organes intergouvernementaux qui constituent leurs structures de gouvernance ainsi que les organes et mécanismes interinstitutions qui les relient au reste du système. C'est notamment sous cet angle qu'un certain nombre de recommandations ont une incidence sur des institutions spécialisées telles que l'OIT qui possèdent leurs propres structures autonomes et indépendantes de gouvernance.
13. Dans la colonne gauche du tableau ci-dessous figure une liste de recommandations, telles que formulées dans le rapport du groupe de haut niveau, qui concernent les activités que l'OIT est appelée à mener dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies tout en tenant compte de l'unité d'action préconisée, ainsi qu'une indication du processus de suivi envisagé. Dans la colonne de droite sont indiquées les implications potentielles de chacune des recommandations pour l'Organisation et les défis que celle-ci devra éventuellement relever à cet égard.

⁶ Premiers ministres Shaukat Aziz, Luisa Dias Diogo et Jens Stoltenberg, *International Herald Tribune*, 8 nov. 2006.

Recommandation ⁷

Processus indicatif de suivi

Incidences/défis éventuels pour l'OIT

Développement – Unité d'action au niveau national

Les Nations Unies devraient agir dans l'unité avec un responsable, un programme, un cadre budgétaire et, selon qu'il convient, un bureau, en mettant en place d'ici à 2007 cinq programmes uniques de pays, à titre expérimental. Sous réserve que l'évaluation de ces programmes reste positive, l'expérience serait élargie à 20 programmes uniques d'ici à 2009, 40 d'ici à 2010 et à tous les programmes de pays appropriés d'ici à 2012.

Processus: Dans le cadre des programmes uniques, des pays pilotes se sont portés volontaires et ont été retenus sur la base de l'évaluation des 20 pays pilotes déjà identifiés pour l'initiative en cours des «bureaux conjoints» dans le cadre de l'Examen triennal complet des activités opérationnelles.

Prise de décision: La phase pilote est expérimentale et n'exige donc pas l'approbation définitive d'un organe intergouvernemental des Nations Unies. Les programmes pilotes seront régis par de nouveaux accords de coopération qui établiront des procédures appropriées et des mécanismes de contrôle. Un mécanisme interinstitutions visant à orienter les programmes uniques est actuellement mis en place.

Processus au-delà des programmes pilotes: L'Examen triennal complet des activités opérationnelles en 2007 fournira de nouvelles orientations intergouvernementales sur le déploiement de ce concept d'unité au-delà des programmes pilotes. Le rapport du groupe souligne que l'unité au niveau national ne doit être mise en œuvre que lorsque le pays le souhaite.

Renforcement du système des coordonnateurs résidents

Les coordonnateurs résidents devraient être habilités à diriger le programme unique de pays et, pour s'acquitter de cette fonction, disposer des compétences, des moyens et des capacités d'appui voulus.

- L'OIT dispose de programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) dans les huit pays annoncés sauf un (Cap-Vert) et participera donc aux programmes uniques.
- Les PPTD sont la principale contribution du BIT aux programmes uniques nationaux dans ces pays.
- Une équipe de travail sur la réforme des Nations Unies a été créée pour fournir les orientations, l'appui, les ressources et les informations nécessaires au personnel du BIT.
- La participation aux programmes uniques de pays soulève un certain nombre de défis tels que: veiller à ce que le travail décent soit hissé au rang de priorité dans les stratégies nationales de développement qui seront appuyées par le programme unique; permettre aux mandants tripartites de mieux se faire entendre et de renforcer leur capacité de participer au débat et aux négociations sur le développement au niveau national, y compris leurs relations avec l'équipe de pays; assurer la cohérence interne des aspects normatifs, analytiques, stratégiques et opérationnels du travail décent et intégrer le travail décent dans les activités de l'équipe pour le programme de chacun des pays; harmoniser les cycles des PPTD avec les programmes uniques et le PNUAD; veiller à ce que les PPTD soient financés de manière appropriée, et notamment garantir l'accès aux fonds communs alloués aux programmes uniques; renforcer et rendre disponibles la capacité et les ressources techniques pour les activités relatives au travail décent qui débordent le cadre du programme unique; dispenser une formation pour mieux faire connaître le travail décent, les PPTD et la gestion axée sur les résultats dans l'ensemble du système et parmi les homologues nationaux; passer en revue et aligner les systèmes et procédures (pratiques de fonctionnement) dans tout le système des Nations Unies en vue d'une participation effective au bureau unique.
- L'OIT a été invitée à participer au mécanisme interinstitutions afin d'orienter et d'appuyer les programmes uniques.

- L'OIT et le PNUD doivent s'entendre clairement sur l'autorité, l'organisation hiérarchique et le cadre de responsabilité à conférer au responsable unique et sur d'autres aspects

⁷ Le tableau ne comporte que les recommandations du groupe en rapport avec l'OIT.

Recommandation ⁷

Processus indicatif de suivi

Processus: En attendant que des décisions soient prises sur la mise sur pied d'un Groupe des politiques et des opérations de développement ou autre organe interinstitutions, le GNUD (Groupe des Nations Unies pour le développement) élaborera des critères concertés afin de donner du poids aux coordonnateurs résidents et de soutenir le cadre de réforme du système des coordonnateurs résidents.

Parallèlement au renforcement de leur autorité, il conviendrait d'instituer un cadre de responsabilité(s) clair et un mécanisme de surveillance efficace afin d'assurer la maîtrise du système des coordonnateurs résidents à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies.

Prise de décision: Mise en place des nouveaux organes proposés assurant la surveillance du système des coordonnateurs résidents, à savoir le Conseil du développement durable au niveau intergouvernemental et le Groupe des politiques et des opérations de développement au niveau interinstitutions à décider.

Le PNUD rationalisera et réorientera ses activités opérationnelles relatives au renforcement de la cohérence et du rôle de l'équipe de pays des Nations Unies qui exécute le programme unique de pays. Le PNUD devrait se fixer clairement pour objectif d'ici à 2008 de renoncer aux activités relatives aux politiques et aux capacités axées sur des secteurs.

Le PNUD devrait dresser une «cloison institutionnelle» entre ses attributions relatives au programme et le système des coordonnateurs résidents.

Processus: Le PNUD doit élaborer une proposition et un plan de transition.

Prise de décision: La cloison institutionnelle et la restructuration seront arrêtées par le conseil d'administration du PNUD.

Incidences/défis éventuels pour l'OIT

du nouveau système des coordonnateurs résidents, y compris la participation des mandants de l'OIT.

- Une collaboration étroite doit être établie avec d'autres institutions spécialisées en ce qui concerne un cadre de relations avec le système des coordonnateurs résidents à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies.
- Un plan à moyen terme doit être élaboré sur la façon dont les coordonnateurs résidents doivent être recrutés, formés et rendus comptables à l'égard des politiques et des procédures appliquées à l'échelle du système des Nations Unies.
- Il importera de mettre en place un mécanisme visant à faire usage des compétences normatives et techniques des institutions spécialisées en matière d'activités opérationnelles aux niveaux national, sous-régional et régional.
- Il faudra s'assurer que le mandat et la structure de gouvernance de l'OIT soient reconnus et respectés au sein de tout nouvel organisme intergouvernemental ou interinstitutions qui serait créé.
- Il est essentiel que le rôle du PNUD et les mesures qu'il aura à prendre pour faire face à tout conflit d'intérêt perçu ou potentiel soient clairement définis s'il veut être accepté par les autres organisations des Nations Unies en tant que responsable impartial du système des coordonnateurs résidents.
- Le PNUD doit renoncer progressivement aux domaines d'action de l'OIT, les deux organisations devant commencer par travailler ensemble aux projets et activités en cours et planifiés du PNUD portant sur des questions qui entrent dans le mandat et le champ de compétence de l'OIT.
- La période de restructuration du PNUD donnera lieu à des ajustements pour les organisations des Nations Unies, y compris l'OIT, qui ont des programmes conjoints ou d'autres partenariats avec le PNUD dans ce domaine.
- Il importe pour l'OIT et les autres grandes institutions qu'une cloison institutionnelle solide soit dressée de façon transparente au sein du PNUD.

Recommandation ⁷

Processus indicatif de suivi

Le PNUD élaborera un code de conduite en consultation avec toutes les organisations concernées.

Aide humanitaire et passage de la phase des secours aux activités de développement

Il convient d'améliorer la coordination entre les organismes des Nations Unies, les gouvernements et les organisations non gouvernementales, notamment la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en améliorant le système d'action groupée placée sous la direction d'une institution chef de file, où un chef de file serait désigné pour les différentes formes d'assistance telles que, par exemple, la fourniture d'abris, d'eau, etc.

Processus: Travaux en cours du Coordonnateur des secours d'urgence BCAH (Bureau de la coordination des affaires humanitaires) et du Comité permanent interorganisations.

Accroissement de l'investissement dans des stratégies et mécanismes novateurs de réduction des risques, d'alerte rapide et d'assistance en cas de catastrophe.

Renforcement de la direction des opérations, accélération des financements et amélioration de la coopération pendant la phase de transition suivant un conflit ou une catastrophe, le PNUD jouant indiscutablement le rôle de chef de file une fois terminée la phase de l'aide humanitaire.

Processus: Le PNUD doit assurer le suivi en coopération avec le Coordonnateur des secours d'urgence, le Comité permanent interorganisations et la Banque mondiale.

Environnement

Les organismes, programmes et fonds des Nations Unies s'occupant de l'environnement devraient coopérer plus étroitement par le biais de partenariats tournant autour de différents thèmes et ayant à leur tête une organisation responsable.

Processus: Le directeur exécutif du PNUE doit consulter les hauts responsables des institutions des Nations Unies faisant partie du Groupe de gestion de l'environnement, en s'appuyant sur les efforts déjà accomplis pour clarifier le rôle et renforcer l'efficacité de ce groupe.

Incidences/défis éventuels pour l'OIT

- Un code de conduite bien défini pour le PNUD est primordial afin que toutes les autres institutions du système puissent participer pleinement, efficacement et avec confiance au bureau unique.

- Le BIT participe à plusieurs groupes de travail du Comité permanent interorganisations, mécanisme essentiel pour la coordination interorganisations de l'aide humanitaire.
- L'OIT met actuellement au point des compétences spécialisées concernant l'élaboration des politiques et une assistance technique visant à promouvoir le travail décent dans des cadres d'assistance suivant un conflit ou une catastrophe, au moyen notamment d'une participation aux groupes socio-économiques du Comité permanent interorganisations pour l'aide humanitaire.
- L'OIT prend la tête des efforts visant à élaborer un document stratégique à l'échelon du système des Nations Unies sur la création d'emplois, de revenus et la réintégration au sortir d'un conflit, de concert avec le Bureau du PNUD pour la prévention des crises et le relèvement.
- Les partenaires sociaux de l'OIT peuvent contribuer de manière décisive à la reconstruction et au passage de la phase des secours aux activités de développement, en aidant à établir des institutions du marché du travail et à exécuter des activités socio-économiques viables.
- Les activités de l'OIT visant à promouvoir la création d'infrastructures à forte intensité de travail, à créer des emplois décents pour les jeunes ainsi qu'à assurer la mise en œuvre de la convention n° 182 en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réintégration des enfants soldats revêtent une intention particulière à cet égard.

- L'OIT fait partie du Groupe de gestion de l'environnement, qui rassemble diverses initiatives pluri-institutions sur l'environnement et les établissements humains. L'OIT prend part aux activités de ONU-Océans (Réseau des océans et des zones côtières); du Programme international sur la sécurité des substances chimiques; des Centres nationaux de production moins polluante; et du processus de Marrakech sur les modes de consommation et de production durables, et s'emploie à élargir les partenariats à d'autres institutions des Nations Unies dans d'autres secteurs correspondants.
- L'accent étant mis sur le développement des capacités de gérer durablement les ressources

Recommandation ⁷

Processus indicatif de suivi

Incidences/défis éventuels pour l'OIT

naturelles et de protéger l'environnement, les mandats tripartites de l'OIT ont une occasion majeure d'aborder ces questions (comme le défi posé par les changements climatiques) sous l'angle du monde du travail.

Développement durable

Le développement durable devrait être systématiquement pris en considération dans les travaux du Conseil économique et social, y compris par un débat consacré au développement durable.

- L'OIT a un rôle décisif à jouer en contribuant à trouver l'équilibre voulu entre les trois piliers du développement durable que sont l'économie, les affaires sociales et l'environnement, et à donner au développement durable une place plus importante dans l'univers institutionnel des Nations Unies et dans les activités de pays.
- La déclaration ministérielle de 2006 du Conseil économique et social met l'accent sur le lien entre le plein emploi productif et le développement durable.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le groupe recommande que la cohérence et l'efficacité des services des Nations Unies chargés de l'égalité des sexes soient renforcées à la faveur de la rationalisation et du regroupement de trois de ces services au sein d'une seule entité des Nations Unies responsable du programme en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Processus: Le Comité des politiques du Secrétaire général élabore une proposition qui sera examinée à l'échelon intergouvernemental.

Prise de décision: Les décisions seront prises par l'Assemblée générale et par le conseil d'administration du PNUD.

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes doivent continuer de faire partie du mandat de toutes les institutions des Nations Unies.

- L'OIT participe aux discussions interinstitutions (par exemple, le groupe de travail interinstitutions du CCS) concernant les incidences éventuelles sur les activités normatives et l'assistance technique de l'OIT dans ce domaine, et en suit l'évolution.

- L'OIT a acquis, dans son domaine de compétence, une expérience importante et de vastes connaissances techniques qui peuvent permettre à toutes les organisations du système des Nations Unies d'intensifier leur engagement et leur action en vue de promouvoir l'égalité des sexes dans tous leurs domaines d'activité.

Droits de l'homme

Les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies devraient être obligés de rendre des comptes et être mieux équipés pour soutenir les pays dans leurs efforts de protection et de promotion des droits de l'homme.

Processus: Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de l'Office des Nations Unies doit mettre au point un système et des critères d'évaluation des besoins en se fondant sur le

- L'OIT possède beaucoup de connaissances et a une grande expérience qu'elle peut mettre au service du système de développement dans son ensemble en raison de son approche fondée sur le respect des droits en matière d'assistance technique.
- Les principes et droits fondamentaux au travail, tels que définis dans la Déclaration de l'OIT, doivent être respectés dans l'ensemble du système par les coordonnateurs résidents et les

Recommandation ⁷

Processus indicatif de suivi

programme «Action 2» en vue d'intégrer les droits de l'homme dans les PNUAD.

Le pôle d'excellence qu'est le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme devrait apporter un appui soutenu au mécanisme des coordonnateurs résidents.

Tous les organismes et tous les programmes des Nations Unies doivent soutenir encore davantage l'élaboration de politiques, de directives et de principes directeurs en vue de l'intégration des droits de l'homme dans tous les domaines d'activité des Nations Unies.

Gouvernance, financement et gestion

Le Secrétaire général devrait créer une équipe spéciale indépendante chargée d'examiner les possibilités de rationalisation, de cerner avec précision les rôles respectifs et les mandats et d'éliminer les fonctions faisant double emploi. Cette équipe procéderait à un réexamen des contributions dont les organismes ont besoin pour corriger les déséquilibres actuels entre les contributions statutaires et les contributions volontaires affectées à l'exécution des mandats de caractère normatif. Elle serait également chargée d'examiner le fonctionnement des structures régionales existantes et de vérifier si elles permettent encore de répondre aux besoins régionaux.

Processus: Le Secrétaire général (M. Ban) doit examiner cette proposition.

Incidences/défis éventuels pour l'OIT

- équipes de pays des Nations Unies en ce qui concerne les conseils dispensés et l'exécution des programmes.
- Le rôle et la capacité de l'OIT en matière de contrôle du respect des normes du travail et l'assistance qu'elle apporte à ses mandats tripartites dans ce domaine doivent être sauvegardés dans le contexte global de l'unification du système des Nations Unies au niveau national.
 - Le dialogue avec les coordonnateurs résidents et la participation des partenaires sociaux au niveau national seront importants.
 - L'OIT doit faire bénéficier ses partenaires de l'expertise qu'elle a acquise grâce à son approche fondée sur le respect des droits de l'homme dans le monde du travail.
 - La formation des coordonnateurs résidents en matière de normes internationales du travail et de droits au travail revêt une importance cruciale.
 - Le Bureau devrait examiner ce processus pour en tirer des enseignements.
 - L'OIT peut apporter une contribution importante dans son domaine d'expertise et de compétence.
 - L'intégration du travail décent dans l'ensemble du système des Nations Unies comme préconisé dans la déclaration ministérielle de l'ECOSOC (2006) garantira que les droits au travail et les normes internationales du travail sont promus et respectés dans toutes les activités des organismes des Nations Unies.
 - L'examen de l'efficacité et de la pertinence des organisations internationales et régionales demeurera une priorité. L'OIT et l'Agenda du travail décent ont recueilli un solide soutien politique aux niveaux mondial, régional et national; et le mandat, les connaissances, les compétences et la structure de gouvernance unique de l'Organisation sont très appréciés et considérés comme un atout dont peut bénéficier l'ensemble du système multilatéral.
 - C'est précisément pour cela que l'OIT est confrontée à de nouveaux défis pour renforcer ses capacités normatives, techniques et opérationnelles; sa base de ressources; sa présence sur le terrain; et son rôle promotionnel et de leader dans l'intégration du plein emploi productif et du travail décent dans les politiques nationales et internationales.

Recommandation ⁷

Processus indicatif de suivi

Il conviendrait de créer un forum des dirigeants mondiaux du Conseil économique et social (L27).

Processus: L'ECOSOC doit examiner cette proposition dans le cadre des discussions en cours sur la réforme; nécessite l'approbation de l'Assemblée générale.

Il conviendrait de créer un Conseil du développement durable chargé de superviser au niveau stratégique les programmes uniques des pays, en particulier pour en assurer la cohérence dans l'ensemble du système, piloter la coordination et la planification conjointe entre tous les fonds, programmes et organismes et vérifier qu'il n'y a ni lacune ni chevauchement.

Décision: Une résolution de l'ECOSOC et/ou de l'Assemblée générale est nécessaire.

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies

Le CCS devrait réexaminer ses fonctions compte tenu de l'expérience qu'il a acquise depuis sa création, afin d'améliorer ses résultats et de mieux assumer la responsabilité qui lui incombe d'assurer la cohérence du système.

Incidences/défis éventuels pour l'OIT

- Etant donné l'importance que le plein emploi productif et le travail décent ont acquise dans l'ordre du jour de l'ECOSOC, cela pourrait être l'un des éléments clés que le forum des dirigeants mondiaux pourrait examiner.
 - L'une des fonctions qu'il est proposé de lui conférer – assurer la cohérence des objectifs des principales organisations internationales – montre que l'on reconnaît la nécessité de politiques socio-économiques intégrées à l'appui des efforts que font les pays pour atteindre les objectifs du développement et assurer un développement durable.
 - Aurait pour rôle d'assurer la gouvernance de l'unification du système au niveau national.
 - Les décisions concernant la création du conseil, sa composition, ses domaines de compétence et ses fonctions pourraient avoir des conséquences importantes sur le fonctionnement du système, y compris celui de l'OIT.
 - L'OIT doit veiller à ce que les points de vue de ses mandants tripartites soient correctement communiqués et pris en compte lors des délibérations et des décisions du conseil.
 - D'autres éclaircissements seraient nécessaires sur l'articulation des liens entre le conseil et d'autres structures intergouvernementales, par exemple la coordination et les segments opérationnels de l'ECOSOC, les conseils d'administration des fonds, des programmes et des organismes, etc.
 - Il convient d'examiner la participation éventuelle de l'OIT, ainsi que les modalités de cette participation.
-
- A la suite d'une discussion lors de la réunion d'octobre 2006 du CCS, le Secrétaire général a demandé aux Directeurs généraux du BIT et de l'OMC de diriger un examen de cet organe en consultation avec ses membres. Ce processus a été lancé et des propositions préliminaires seront présentées lors de la session d'avril 2007 du CCS.

Recommandation ⁷

Processus indicatif de suivi

Incidences/défis éventuels pour l'OIT

Groupe des politiques et des activités de développement

Il conviendrait que le Secrétaire général nomme l'Administrateur du PNUD en tant que coordonnateur des activités de développement, pour présider le Groupe des politiques et des activités de développement qui soutiendrait l'unification du système des Nations Unies au niveau national.

Le Groupe des politiques et des activités de développement devrait mettre en place un groupe du financement du développement et du suivi des résultats afin d'aider le Conseil du développement durable pour ce qui touche les allocations de fonds et l'établissement de plans financiers stratégiques.

Le Secrétaire général devrait établir une unité d'évaluation indépendante en tenant compte de l'évolution du rôle du Bureau des services de contrôle interne, capable de fournir en temps opportun une évaluation indépendante et de permettre l'établissement de rapports dans l'ensemble du système de développement des Nations Unies.

Processus: Proposition détaillée devant être préparée par le Secrétaire général.

Décision: ECOSOC/Assemblée générale.

- Le résultat de l'examen du CCS permettra de formuler d'importantes propositions pour orienter l'examen du mécanisme interinstitutionnel, notamment en ce qui concerne l'établissement du Groupe des politiques et des activités de développement.
- La proposition tendant à ce que le coordonnateur du développement soit assisté par le chef de secrétariat de l'une des principales institutions spécialisées a pour but de tirer avantage des diverses capacités du système en matière normative et de les lier plus étroitement aux activités opérationnelles du système.
- La composition, les méthodes de travail et les modalités de prise de décisions du Groupe des politiques et des activités de développement devraient être déterminées par l'ensemble des organisations participant à l'unification du système des Nations Unies au niveau national afin de renforcer la cohésion du système pour qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions de manière efficace.
- L'OIT doit accroître ses capacités afin de coopérer de manière efficace avec les autres institutions, notamment en améliorant sa représentation à New York afin qu'elle puisse suivre l'évolution de la situation.
- Il est important de veiller à ce que les perspectives et les capacités du personnel de l'ensemble des organismes des Nations Unies soient prises en compte et actives dans le travail des mécanismes interinstitutionnels, y compris le Groupe des politiques et des activités de développement et le Groupe du financement du développement et du suivi des résultats.
- Le Conseil d'administration a adopté un nouveau système d'évaluation renforcé et une politique d'évaluation conformes aux innovations introduites dans le système des Nations Unies dans ce domaine.

Recommandation ⁷

Processus indicatif de suivi

Incidences/défis éventuels pour l'OIT

Structures régionales

Les entités des Nations Unies au niveau régional devraient être restructurées et le cadre régional de l'action des Nations Unies devrait être réorganisé autour de deux séries de fonctions apparentées:

- i) fonctions axées sur le travail analytique et normatif et sur les activités à portée transfrontière. Les commissions régionales serviraient de catalyseur pour ces fonctions, usant notamment de leur rôle d'organisateur tant au niveau gouvernemental qu'au niveau du secrétariat;*
- ii) fonctions axées sur la coordination des services à fournir aux équipes de pays des Nations Unies. Chargé de la gestion du système de coordonnateur résident, le PNUD servirait de catalyseur pour ces fonctions.*

Processus: Le Secrétaire général doit lancer un processus de consultation.

Les bureaux régionaux des entités des Nations Unies devraient être installés dans des locaux communs, et la définition des régions devrait être normalisée afin d'être la même pour toutes les entités.

Processus: Le Secrétaire général doit formuler une proposition à cet effet et lancer un examen dans l'ensemble du système. L'accord des Etats membres est nécessaire.

Cohérence au niveau national

Au niveau national, les gouvernements devraient adopter une approche interministérielle du développement international afin d'assurer la coordination des positions défendues par leurs représentants au sein des organes de prise de décisions des organisations concernées, y compris les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce.

Les Nations Unies devraient, d'ici à 2008, établir des critères visant à garantir l'application des principes de «bonne donation».

- Par rapport à d'autres membres du système des Nations Unies, l'OIT ne dispose pas de représentants permanents dans de nombreux pays, mais elle est mieux représentée aux niveaux régional et sous-régional: par conséquent, les interactions avec les autres entités du système des Nations Unies à ces niveaux revêtent une importance critique, notamment pour les décisions ayant une incidence sur les mesures prises dans l'ensemble du système au niveau national.
- Le Bureau suit l'évolution de la situation et examine les possibilités d'améliorer la coopération et les synergies avec les commissions régionales et les bureaux régionaux d'autres organes des Nations Unies, tels que le PNUD et d'autres institutions spécialisées.
- L'examen de la structure de l'OIT sur le terrain prendra en considération la présence d'autres centres régionaux et les moyens d'améliorer les synergies et la cohérence aux niveaux régional et sous-régional.
- La cohérence des politiques commence dans chacune des organisations comme l'a rappelé dans son rapport la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.
- Le tripartisme et le dialogue social qui caractérisent l'OIT peuvent considérablement aider à garantir une approche globale au niveau national du dialogue social, de l'établissement des priorités, de la mise en œuvre de l'assistance technique et du suivi des résultats.
- Les mandants tripartites doivent pouvoir se faire bien entendre et disposer d'une capacité suffisante pour garantir que leurs priorités et préoccupations ne soient pas subordonnées ou diminuées par les ministres de coordination plus puissants (finances/coopération pour le développement ou planification du développement).
- L'OIT renforce le dialogue avec la communauté des donateurs au siège et sur le plan local, en recherchant plus de cohérence entre la priorité

Recommandation ⁷

Processus indicatif de suivi

Processus: La question pourra être examinée dans le cadre du nouveau forum sur la coopération pour le développement du Conseil économique et social.

Relations avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international

L'ONU, la Banque mondiale et le FMI devraient examiner périodiquement la question d'accords sur leurs relations et conclure de tels accords ou les actualiser.

Cette proposition vise à permettre un meilleur équilibre entre les rôles et attributions respectifs du système des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods, y compris les banques de développement régionales. Elle pourrait s'inspirer des orientations données dans l'examen triennal d'ensemble pour 2004 des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies.

Il conviendrait d'organiser, tous les ans, une réunion qui serait présidée par le Secrétaire général et à laquelle participeraient le président de la Banque mondiale, le directeur général du FMI, le Coordonnateur des activités de développement et les chefs de secrétariat des organismes, fonds et programmes concernés, y compris les Directeurs généraux de l'OMS, de la FAO, du BIT et de l'UNESCO ainsi que d'autres chefs de secrétariat, selon la question étudiée.

Processus: Le Secrétaire général élaborera une proposition à examiner avec les chefs de secrétariat de la Banque mondiale et du FMI.

Mobiliser les organisations de la société civile et le secteur privé

Il conviendrait de renforcer la capacité du bureau du coordonnateur résident à préconiser, promouvoir et négocier des partenariats entre, d'une part, le gouvernement et, d'autre part, les organisations compétentes de la société civile et le secteur privé, pour lui permettre de rechercher le consensus des parties prenantes et d'assurer la réalisation des objectifs propres à chaque pays tels qu'ils figurent dans les plans nationaux de développement.

Incidences/défis éventuels pour l'OIT

- internationale relative au travail décent et la coopération des donateurs pour financer l'Agenda du travail décent et les programmes par pays pour la promotion du travail décent.
- La résolution sur la coopération technique de la Conférence internationale du Travail (2006) donne des orientations utiles pour l'établissement de politiques et de partenariats avec les donateurs pour la coopération au développement.
 - L'OIT a signé des accords de coopération avec plusieurs institutions financières internationales – par exemple: Banque mondiale, FMI, Banque interaméricaine de développement, Banque africaine de développement et Fonds africain de développement, Banque asiatique de développement, Banque de développement des Caraïbes ou Banque européenne pour la reconstruction et le développement.
 - Le Bureau examinera ces accords et les modifiera au besoin.
 - Cette proposition ménage une possibilité supplémentaire aux chefs de secrétariat du système de développement des Nations Unies, y compris des principales institutions spécialisées, de se réunir et d'examiner des questions d'intérêt commun.
 - Si elle est mise en œuvre, cette proposition pourrait aider à accroître la cohérence et l'intégration des politiques économiques et sociales au-delà du suivi du processus de Monterrey pour le financement du développement.
 - Il faut renforcer la capacité des partenaires sociaux de l'OIT pour mobiliser les coordonnateurs résidents concernant les programmes par pays pour la promotion du travail décent et les programmes uniques de pays/Cadre d'aide au développement des Nations Unies.
 - Il faut sensibiliser les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à la dimension tripartisme, partenariat social et dialogue social en ce qu'elle a de différent de la dimension organisations de la société civile.
 - La tendance à centraliser davantage la gestion par le coordonnateur résident n'empêche pas

Recommandation ⁷

Processus indicatif de suivi

Incidences/défis éventuels pour l'OIT

les acteurs individuels du développement d'agir en toute indépendance. A cet égard, il convient de préserver les relations entre les mandants et les fonctionnaires du BIT ainsi que l'accès des uns aux autres.

Financer le système des Nations Unies pour obtenir des résultats

Le financement des programmes uniques de pays devrait être prévisible et pluriannuel. Les cinq programmes pilotes devraient être financés sur des fonds mis en commun au niveau des pays. Si leurs évaluations restent bonnes et si leur efficacité et leurs bons résultats se confirment, il pourrait y avoir 20 programmes uniques d'ici à 2009, puis 40 d'ici à 2010, tous les autres se mettant en place d'ici à 2012. Après la phase pilote, les programmes seront également financés sur des contributions volontaires à une structure de financement centrale appelée mécanisme de financement pour les objectifs du Millénaire.

Les organismes des Nations Unies résolus à engager des réformes devraient bénéficier d'un financement de base intégral.

L'ONU devrait piloter la réforme en réinjectant dans le système les économies produites par le changement à travers, par exemple, un fonds d'autonomisation.

Réformer les pratiques de fonctionnement des organismes des Nations Unies

Le Conseil des chefs de secrétariat, présidé par le Secrétaire général, devrait être à la pointe de l'action engagée pour garantir la gestion efficace, transparente et responsable du système des Nations Unies.

Les pratiques de fonctionnement du système des Nations Unies devraient être uniformisées.

- Il reste à déterminer ce qui est envisagé concrètement en l'espèce ainsi que les sources de financement qui seront exploitées à l'échelle des pays et au siège. La proposition ménage une certaine souplesse dans l'affectation des ressources.
- Le mécanisme des programmes uniques de pays augmentera la visibilité du financement des programmes conjoints, incitant ainsi le Bureau à mettre au point les outils et les procédures permettant de faciliter une telle collaboration.
- L'OIT adoptera une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources compte tenu du nouveau cadre budgétaire élaboré pour le programme d'unification du système des Nations Unies au niveau des pays et, en particulier, pour financer l'aide à partir de ressources budgétaires affectées directement par les donateurs aux pays.
- Un financement complet du mandat normatif de l'OIT (et d'autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies) est important pour garantir l'indépendance des activités de normalisation, dont la recherche, l'élaboration de politiques, la négociation, la supervision, l'assistance technique et les mesures incitatives dans ces domaines.
- Cette proposition traduit l'opinion répandue selon laquelle toutes les économies résultant des gains d'efficacité devraient être réinjectées dans les programmes mis en œuvre dans les pays.
- L'OIT s'inspire de mesures déjà prises pour améliorer les politiques et les mécanismes dans tous ces domaines.
- L'examen à l'échelle du système de ces recommandations fera l'objet des travaux du CCS, qui s'inspirera des travaux en cours au sein du Comité de haut niveau sur la gestion du CCS.
- Plusieurs mesures visant à harmoniser les plates-formes et procédures à l'échelle du

Recommandation ⁷

Incidences/défis éventuels pour l'OIT

Processus indicatif de suivi

Les normes comptables internationales du secteur public devraient servir de base.

Il y aurait lieu d'harmoniser dans tout le système, d'ici à 2010, les normes de planification des ressources et les entrepôts de données pour les rapports.

Des améliorations devraient être apportées, d'ici à 2008, en ce qui concerne la gestion et la budgétisation axées sur les résultats, les évaluations et les autres mesures visant à accroître la transparence et la responsabilisation.

Un système général de gestion de la sécurité basé sur des principes, des normes et des procédures de fonctionnement communs à tous les organismes devrait être établi au niveau des pays.

Des mécanismes d'évaluation devraient être mis en place dans un souci de transparence et de responsabilité.

Processus: Un système d'examen collégial pourrait être mis en place par les chefs de secrétariat. Une méthode commune d'évaluation et d'harmonisation devrait être appliquée dans tout le système des Nations Unies par le Comité de haut niveau sur la gestion du CCS.

Prise de décision: Le mécanisme d'évaluation à l'échelle des Nations Unies nécessitera l'approbation de l'Assemblée générale des Nations Unies; l'accord des conseils d'administration et des organes directeurs est requis.

Les politiques et les pratiques de gestion des ressources humaines devraient être actualisées et uniformisées.

Processus: En cours: le Comité de haut niveau sur la gestion du CCS passe en revue toutes les questions examinées par la Commission de la fonction publique internationale, en définissant des positions communes à soumettre à ladite commission pour le compte des organismes des Nations Unies, en particulier en relation avec l'harmonisation et la simplification des procédures, des processus et des prestations.

En 2005, le comité de haut niveau a approuvé et promulgué l'accord interorganisations sur la mobilité du personnel à appliquer dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Prise de décision: Le Secrétaire général pourrait proposer la réforme de la Commission de la fonction publique internationale. D'autres réformes des politiques en matière de ressources humaines nécessiteront l'accord de l'Assemblée générale des Nations Unies, des conseils d'administration et des organes directeurs des organismes des Nations Unies.

système ont déjà été adoptées par le Comité de haut niveau sur la gestion du CCS: approbation récente de l'adoption, d'ici au 1^{er} janvier 2010, des normes comptables internationales du secteur public par les organismes des Nations Unies; création d'un groupe de travail pour l'évaluation d'un nouveau système de normes de planification des ressources; acceptation, en 2005, d'un cadre de budgétisation axée sur les résultats à l'échelle du système des Nations Unies adaptable à chaque organisme; et élaboration par les organismes des Nations Unies, sous l'égide du Comité de haut niveau sur la gestion du CCS, d'un mécanisme de gouvernance solide pour la gestion de la sécurité, y compris des accords de partage des coûts.

- A cet égard, l'OIT a lancé et mis en œuvre plusieurs mesures qui seront désormais adaptées et rendues conformes aux approches et initiatives existant à l'échelle du système.
- Le Conseil d'administration du BIT suit l'évolution dans ce domaine et prendra au besoin les décisions qui s'imposent.
- L'OIT souhaitera peut-être envisager la solution de l'examen collégial avec des institutions des Nations Unies situées sur le même plan.
- L'OIT s'inspirera des mesures prises pour améliorer les politiques et les mécanismes dans tous ces domaines, et harmonisera les politiques et les pratiques sur la base des travaux du Comité de haut niveau sur la gestion du CCS.

«Unis dans l'action»: les principaux enjeux pour l'OIT

14. En insistant sur l'unité d'action, les lignes directrices du rapport du groupe de haut niveau ouvrent à l'OIT des perspectives du plus haut intérêt. L'accent qui est mis sur la notion d'appropriation par les pays, ainsi que sur l'établissement des priorités en fonction de leurs véritables besoins, a son pendant dans la valeur accordée par les pays aux objectifs stratégiques énoncés dans l'Agenda du travail décent. Dans la mesure où, de par son mandat, ses connaissances et son savoir-faire, l'OIT est particulièrement bien placée pour aider les pays à atteindre ces objectifs et compte tenu de l'atout que représente sa représentation tripartite pour l'appropriation nationale, les objectifs du travail décent devraient bénéficier d'un appui important lors de la mise en œuvre d'un programme unique de pays.
15. Il importe de savoir que les avantages escomptés de la mise en œuvre d'un programme unique s'accompagnent de défis de taille pour l'OIT. Il faut en effet que la participation de l'Organisation à ce travail d'unification puisse s'appuyer sur une gouvernance appropriée, ainsi que sur des procédures opérationnelles et des mécanismes de gestion efficaces susceptibles de renforcer la capacité de l'Organisation de promouvoir l'Agenda du travail décent⁸.
16. Si des aspects importants de nombre de recommandations du rapport méritent d'être examinés plus en détail et approfondis, un premier examen des principales propositions met en lumière les principaux éléments à prendre en compte pour orienter la participation de l'OIT.
17. Les conclusions formulées par la Commission de la coopération technique⁹ lors de la 95^e session de la Conférence internationale du Travail (juin 2006) constituent un cadre de référence important pour la poursuite de la participation de l'OIT à la réforme des Nations Unies et à la recherche d'une cohérence de l'ensemble du système.
18. Les conclusions font valoir que le mandat et les objectifs centraux de l'OIT doivent servir de base à la collaboration avec les institutions des Nations Unies, celles de Bretton Woods et d'autres acteurs du développement, le but étant d'intégrer l'Agenda du travail décent dans le cadre des initiatives du système multilatéral par le relais des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et des stratégies de réduction de la pauvreté. Les conclusions précisent en outre que le débat en cours sur la réforme des Nations Unies offre à l'OIT, avec sa structure tripartite spécifique, l'occasion d'influer positivement sur l'action menée aux plans international et national et d'assurer la mise en œuvre d'un programme de coopération technique mieux ciblé et plus efficace. Cela permettra en outre d'améliorer l'image de l'Organisation, d'accroître sa visibilité et de lui donner plus de poids parmi les institutions internationales. Avec les PPTD, l'OIT dispose d'un cadre directeur et d'un outil de gestion axée sur les résultats qui lui permettent, en s'appuyant sur son mandat et son savoir-faire ainsi que sur le dialogue avec les mandants tripartites, de fournir un apport irremplaçable aux plans de développement nationaux.

⁸ La question de la coopération de l'OIT avec les autres organisations internationales a déjà été largement débattue. Elle est notamment traitée à l'article 4 de la Déclaration de Philadelphie qui, entre autres, «... promet l'entière collaboration de l'Organisation internationale du Travail avec tous les organismes internationaux auxquels pourra être confiée une part de responsabilité [dans la réalisation des objectifs définis par la Déclaration] ainsi que dans l'amélioration de la santé, de l'éducation et du bien-être de tous les peuples».

⁹ Document CIT 95 – *Compte rendu provisoire* n° 19.

Un appui plus soutenu à l'Agenda du travail décent

19. Une meilleure coopération avec les partenaires du système des Nations Unies pourrait susciter de nouvelles occasions de promouvoir l'Agenda du travail décent. Cette collaboration devrait s'appuyer sur la complémentarité des attributions et des compétences. La contribution de l'OIT à la cohérence globale du système doit renforcer la capacité des Nations Unies et celle des autres organisations d'établir des partenariats efficaces avec le Bureau et les mandants en vue de réaliser les objectifs du travail décent. L'OIT peut en outre utiliser les programmes par pays de promotion du travail décent et ses contributions aux programmes communs de pays des Nations Unies pour intégrer l'Agenda du travail décent dans les activités des autres organisations internationales, aidant ainsi ces dernières à mieux aligner leurs politiques, leurs programmes et leurs activités sur les objectifs du plein emploi productif et du travail décent pour tous auxquels les pays ont souscrit. Une telle démarche devrait permettre d'assurer une meilleure convergence des approches dans l'ensemble du système multilatéral.

Diversité et spécificité: un atout majeur

20. La mise en œuvre d'une plus grande cohérence dans l'ensemble du système et, en particulier, le lancement d'un programme unique dans les pays, ne pourront réussir que si chaque organisation peut conserver son identité et sa spécificité, et si les différents mandants peuvent continuer à jouer leur rôle. La diversité des compétences, des expériences et des approches que l'on retrouve dans l'ensemble du système constitue à cet égard un atout de premier ordre. On pourrait encore assurer une meilleure division du travail entre les organisations des Nations Unies, qui devraient mettre à profit leur complémentarité pour mener leur action d'une manière cohérente et efficace. Certaines fonctions clés du système, comme, par exemple, le travail normatif de l'OIT et des Nations Unies, doivent trouver leur pleine expression aux niveaux mondial et national.

Dialogue social et tripartisme

21. Les organisations d'employeurs et de travailleurs sont, à côté des gouvernements, les acteurs clés du développement social et économique, et leur participation au dialogue sur les grandes orientations intéressant le monde du travail est d'une importance capitale. Etant donné le très large soutien dont bénéficie l'Agenda du travail décent, il est essentiel d'assurer une participation tripartite aux cadres de programmation et politiques de développement des pays, des régions et du système des Nations Unies. La recherche d'une plus grande cohérence dans les activités des Nations Unies devrait aller dans le sens d'un renforcement du rôle des organisations d'employeurs et de travailleurs. Au niveau gouvernemental, le point de vue des ministres du travail, de l'emploi et des affaires sociales est fondamental pour la mise en place d'un programme de pays équilibré et cohérent, que les pays concernés puissent véritablement s'approprier. Les principes du dialogue social et de la consultation tripartite devraient être fermement ancrés dans les politiques et les activités opérationnelles.
22. L'organisation de consultations tripartites nécessitera un important renforcement de la capacité des mandants de l'OIT de participer aux procédures de consultation, tant au plan national qu'au sein des Nations Unies. Le Bureau des activités pour les employeurs et le Bureau des activités pour les travailleurs ainsi que les spécialistes des activités pour les employeurs et les travailleurs en poste sur le terrain ont un rôle important à jouer dans le renforcement des capacités des partenaires sociaux à cet égard, en particulier au niveau national.

Unité d'action au niveau national

23. Les Etats Membres et les organisations du système des Nations Unies reconnaissent tous qu'il est nécessaire d'accroître l'efficacité et l'efficacite des activités mises en œuvre dans les pays par le système des Nations Unies. Cette volonté d'harmoniser et d'uniformiser l'aide au développement au niveau national est également présente chez les donateurs et dans les pays. Pour que le système des Nations Unies puisse mener une action véritablement homogène dans les pays, il importe que les principaux volets de ce travail d'unification du système (un seul programme, une seule direction, un seul budget et un seul bureau) soient clairement définis.
24. Suite à des consultations et à la demande des Etats Membres intéressés, une première série de huit essais pilotes de programme unique a été lancée¹⁰. Le BIT met en œuvre des PPTD dans sept des huit pays concernés et participe à ce titre aux essais pilotes qui y sont menés. La nature expérimentale et non contraignante de ces essais met en évidence la souplesse requise pour assurer la participation la plus efficace possible de toutes les instances concernées dans chaque pays. Le mécanisme d'examen intégré permet à la fois d'expérimenter cette approche et de réunir des enseignements et des pratiques de référence qui seront précieux à l'avenir.
25. La participation aux programmes pilotes implique plusieurs contraintes opérationnelles et procédurales pour le BIT, touchant notamment l'alignement des cycles des PPTD sur les cycles de programmation des PNUAD et d'autres cadres nationaux de développement, l'administration des ressources humaines, les cadres budgétaires communs, les principes de recouvrement des coûts ainsi que d'autres éléments liés aux programmes et aux ressources résultant de la mise en place des programmes uniques de pays.
26. Le nouveau rôle qui doit être dévolu au PNUD dans la conduite des opérations de mise en place du programme unique – celui d'administrateur du système des coordonnateurs résidents et de ses propres programmes de développement – est d'une importance capitale pour le reste du système, en particulier pour les institutions spécialisées. Il a été suggéré d'instaurer une cloison étanche entre ces fonctions. Les modalités pratiques de cette proposition sont en cours d'examen et devraient être mises en œuvre prochainement.
27. Des mesures importantes sont prises pour assurer une approche plus globale en matière de sélection et de recrutement, d'évaluation de la performance et de responsabilité du coordonnateur résident et de son équipe. Il convient d'assurer une meilleure complémentarité entre les attributions et les responsabilités des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, d'une part, et leur relation avec le coordonnateur résident, d'autre part. Pour mener à bien la mise en œuvre du programme unique de pays, il est indispensable que les coordonnateurs résidents reçoivent une formation qui leur permette de bien comprendre le fonctionnement de l'ensemble du système des Nations Unies et de s'exprimer en son nom.

¹⁰ Ces programmes pilotes formeront un sous-ensemble constitué d'environ 20 bureaux conjoints qui a été chargé par le système des Nations Unies de lancer un plan de mise en œuvre approuvé par l'ECOSOC, dans le cadre de l'examen d'ensemble triennal des orientations des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies. Cette initiative sera essentielle pour vérifier l'application dans différents pays des principes préconisés par le groupe. Une analyse des résultats et des expériences sera présentée aux organes directeurs concernés à la fin de l'année.

Des mécanismes efficaces de coordination interinstitutionnelle

28. Les mécanismes interinstitutionnels destinés à assurer une coordination de l'ensemble du système ont proliféré à tous les niveaux (politiques, opérations, secteurs, siège, terrain), ce qui entraîne de fréquents doubles emplois entre ces organismes et un déficit de synergie.
29. Le groupe de haut niveau a pris une initiative importante en invitant le CCS à réexaminer son mode de fonctionnement à la lumière de l'expérience acquise depuis sa création, il y a cinq ans, dans le but d'améliorer ses résultats et de mieux assumer la responsabilité qui lui incombe d'assurer la cohérence du système.

Réforme des modes de fonctionnement et gestion axée sur les résultats

30. La marche vers une plus grande unité d'action et le resserrement de la cohérence du système des Nations Unies passent nécessairement par une modernisation et une meilleure compatibilité des procédures relatives à la programmation, à l'évaluation, aux ressources humaines, aux services communs, notamment les technologies de l'information. L'harmonisation des modes de fonctionnement dans l'ensemble du système doit viser un meilleur rapport coût/efficacité et déboucher sur une coopération renforcée entre toutes les institutions des Nations Unies. L'OIT continue de participer activement au débat sur ces réformes au sein du Comité de haut niveau sur la gestion du CCS.
31. La mise en place d'un cadre d'évaluation à l'échelle du système, tel que recommandé par le groupe de haut niveau, est un projet ambitieux mais qui peut se révéler prometteur s'il permet aux diverses entités du système des Nations Unies de définir leur apport à la lumière de leur mandat et de leurs atouts respectifs. Ce projet devrait permettre une meilleure compréhension des diverses attributions et responsabilités des organisations et favoriser la convergence de leurs activités.

Financement du système des Nations Unies

32. Le groupe de haut niveau a formulé des recommandations concernant le financement du système des Nations Unies dans son ensemble et celui des activités menées dans les pays. Le financement doit être suffisant, stable et prévisible pour permettre aux Nations Unies d'assumer leurs responsabilités mondiales et de fournir une assistance technique de manière efficace et équitable. L'évolution actuelle, qui va dans le sens d'une diminution des ressources de base ou des contributions statutaires et d'une augmentation des contributions volontaires, risque de limiter les capacités de planification et de mise en œuvre et, du fait de l'augmentation des coûts de transaction, de nuire à l'efficacité de l'action. Le groupe de haut niveau a recommandé – il s'agit là d'un point important – un financement de base intégral des activités normatives du système des Nations Unies, en particulier celles de ses institutions spécialisées, de manière à ce que le système puisse s'acquitter de ses responsabilités mondiales en toute impartialité et de la manière la plus efficace possible.
33. Le Conseil d'administration est invité à examiner et à proposer au Bureau des orientations sur les implications pour l'OIT du rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies.

Genève, le 9 mars 2007.

Document soumis pour discussion et orientation.

